

ABRI VÉLOS BOSQUET

Fourniture et pose d'un abri vélos de type Bosquet de chez BYCOMMUTE ou équivalent, capacité de **(mettre votre capacité)** vélos, avec comme dimensions un abri de **(mettre vos dimensions)** mètres par **(mettre vos dimensions)** mètres et **(mettre vos dimensions)** mètres d'hauteur comportant (mettre vos dimensions : En version normale, hauteur de passage de 213 cm et hauteur totale de 245 cm. En version Plus (compatible double étage), hauteur de passage de 278 cm et hauteur totale de 310 cm.) :

Structure et matériaux

L'abri sera constitué d'une structure porteuse en acier galvanisé ou, selon choix architectural du Maître d'Ouvrage, recevra un Thermolaquage teinte RAL au choix du Maître d'Ouvrage.

Les poutres seront en profils rectangulaires de 120 x 60 mm.

Les poteaux seront réalisés en tube carré de 80 x 80 mm et en tube rectangulaire de 80 x 60 mm. La toiture sera en bac acier nervuré. Elle comprendra une gouttière en tôle d'acier pliée avec évacuation des eaux pluviales intégrée dans les poteaux arrière.

Les parements seront réalisés en tasseaux bois type Thermowood, classe III, de section 90 x 20 mm, avec un espacement moyen de ± 20 mm, disposés sur les faces indiquées aux plans.

Dimensions et implantations

Les dimensions définitives de l'ouvrage seront conformes aux plans du marché. Les hauteurs minimales à respecter seront de 2,13 m de passage et 2,45 m hors tout en version standard, et de 2,78 m de passage et 3,10 m hors tout en version Plus, cette dernière étant requise en cas d'équipement intérieur compatible double étage.

Les cotes de référence seront entendues poteau à poteau. Les dimensions hors tout de l'abri seront supérieures de 0,20 m aux cotes poteau à poteau.

L'abri sera de conception modulaire, pour une longueur totale à définir au projet, dans une plage usuelle de 4,00 m à 50,00 m selon composition retenue.

Pour toute question ou pour une demande de devis, nous restons à votre entière disposition.



ABRI VÉLOS BOSQUET

Fixations et mise en oeuvre

La fixation sera réalisée sur platines de 200 x 200 mm. Chaque appui devra permettre un réglage en hauteur de 200 mm. La pose sera exécutée sur dalle béton ou sur blocs de fondation dimensionnés pour reprendre l'ensemble des efforts de service et climatiques de la structure.

Toute pose sur revêtement bitumineux ne sera admise qu'après étude technique préalable de l'état de l'enrobé et validation d'un procédé associant goujons d'ancrage et scellement chimique.

L'entreprise devra fournir les plans d'implantation, les réservations éventuelles, les descentes de charges et les prescriptions de support avant exécution.

Performances

La structure sera dimensionnée conformément aux Eurocodes pour résister aux charges climatiques du site d'implantation. Les justifications de calcul devront au minimum intégrer une vitesse de base du vent $v_{b,0}$ de 26 m/s, une pression de pointe du vent q_p allant jusqu'à 0,601 kN/m² en catégorie de terrain II et 0,522 kN/m² en catégorie de terrain III, ainsi qu'une charge caractéristique de neige allant jusqu'à 1,8 kN/m² selon la zone d'implantation et la configuration retenue.

Pour les compositions multi-modules, les vérifications seront établies en retenant, pour le vent et la neige, les valeurs les plus défavorables de l'ensemble considéré.

Pour toute question ou pour une demande de devis, nous restons à votre entière disposition.

